

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Création d'un emploi d'agent en charge du portage des repas et animateur au centre socio culturel

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La direction de l'éducation s'est vue confier la gestion du portage des repas sur Vire Normandie. L'élargissement du portage de repas au-delà de la commune déléguée de Vire nécessite un renfort humain.

Pour permettre de répondre à ce besoin, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet qui en plus des missions de livraison assurera des missions

Les missions que serait amener à réaliser cet agent seront :

- Assurer le portage des repas dans les cuisines satellites,
- Vérifier tout au long du portage le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Assurer les tâches d'entretien de la vaisselle, des locaux et du matériel en respect des procédures mises en place
- Concevoir et élaborer des projets d'activités notamment de type EEDD et mettre en œuvre des projets d'action en direction des habitants, des familles et des scolaires des quartiers
- Encadrer, animer et accompagner les publics
- Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées tout en assurant l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- Participer au fonctionnement global de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023 Affichage : 03/10/2023 Délibération n°2023/09/25/13 du 25 septembre 2023 à 20h30





Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la création d'un emploi à temps complet d'adjoint technique.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 13 Septembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De créer un emploi d'agent chargé du portage de repas et animateur à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint technique.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :	Dont pouvoirs	
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,

et par délégation

Dimitri RENAULT Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231003-13-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		区		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	X			
MALOISEL Gilles	X			
VELANY Guy	X			
CHÉNEL Fernand	×			
GALLIER Pierre-Henri	×			
GOETHALS Corentin	×			
ROSSI Annie	×			
PICOT Régis	×			
MADELAINE Catherine		×		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	×			
DROULLON Joël	×			
BAZIN Lucien	×			
LEMARCHAND Marie-Claire	×			
FOUBERT Françoise		X		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	×			
CORDIER Marie-Ange	×			
ROBBES Martine	×			
LE DRÉAU Nathalie	X			
DUMONT Eric	X			
COIGNARD Cindy		X		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu

014-200060176-20231003-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023 Affichage : 03/10/2023 Délibération n°2023/09/25/13 du 25 septembre 2023 à 20h30



LETELLIER Nadine	×			
LELARGE Michel		X		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	×			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile	X			
GOSSMANN Patrick	×			
BLANC Meiggie		X		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			X	
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques	×			
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
BINET Samuel	×			
BEDEL Sandra		X		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	×			
PIGAULT Jane	×			
COUASNON Serge		X		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		X		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	×			
FAUDET Olivier	×			
RENAULT Régine	×			
TOULUCH Jean-Claude	×			
LABROUSSE Sabrina	×			
LEVERRIER Rosine	×			
GELEZ Sylvie	×			